

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

50 ème année - numéro 668

13 DÉCEMBRE 1996 - 150 Francs CFA



LA DÉMOCRATIE DOIT  
DÉFENDRE L'HOMME ET  
NON DEVENIR  
UN INSTRUMENT QUI  
MENACE LA VIE

(...) Le spectre de la faim et de la malnutrition représente véritablement une offense contre l'image de Dieu qui est présente dans chaque être humain. Cela est particulièrement le cas lorsque la faim est la conséquence d'une mauvaise utilisation des ressources ou d'un égoïsme excessif dans le cadre de groupes politiques et économiques opposés, ou encore lorsqu'elle découlle de l'application stricte du principe du profit au détriment de la solidarité et de la coopération en faveur de tous ceux qui composent la famille humaine.

Les croyants doivent se sentir poussés dans leur conscience à œuvrer pour atténuer les différences existant entre le Nord et le Sud et pour édifier des relations justes et honnêtes à tous les niveaux—social, économique, culturel et éthique—de la vie humaine sur cette terre (cf. Message pour la Journée mondiale de la Paix, 1er janvier 1986). Les chrétiens doivent puiser un encouragement et comprendre l'urgence de la situation dans les paroles du Christ Lui-même: «J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger» (Mt 25,35).

Beaucoup d'entre vous cherchent à lutter contre une ignominie encore plus terrible: je veux parler des menaces à la vie elle-même et l'élimination systématique de vies innocentes, en particulier celles des enfants non encore nés. Alors que nous arrivons à la fin d'un siècle marqué par une destruction sans précédent de la vie, le plus souvent au nom d'idéologies totalitaires, devons-nous

## CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

### LE BÉNIN À LA RECHERCHE D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Lire nos informations à la page 12)

## SCOLIES SUR LA HAUTE COUR DE JUSTICE

La Constitution du 11 décembre 1990 consacre quatre articles (135, 136, 137 et 138) du Titre VI intitulé "Du Pouvoir judiciaire" à une Juridiction qui s'inscrit dans la tradition institutionnelle du pays mais qui brille par son inexistence: La Haute Cour de Justice (HCJ).

N'est-ce pas la prévoyance qui caractérise le mieux les lois prudentes et durables ?

Certainement. Mais l'analyse de ces dispositions de la Constitution, laisse bien amère.

#### DE LA NORME APPLICABLE DEVANT LA HCJ

L'article 136 de la Constitution, pour commencer par la compétence de cette juridiction, dispose que, «la Haute Cour de Justice est compétente pour juger le

Président de la République et les membres du gouvernement à raison des faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat».

L'article 137 alinéa 1 précise même opportunément que «la Haute Cour de

(Lire suite à la page 6)

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU BÉNIN PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR

(Lire nos informations à la page 2)

conclure que la démocratie est devenue elle aussi la promotrice d'attaques sans précédent contre la vie humaine? D'un côté, le progrès des libertés démocratiques a conduit à une nouvelle affirmation des droits humains, codifiés dans des déclarations et des accords internationaux importants. De l'autre côté, lorsque la liberté est détachée des principes moraux qui gouvernent la justice et qui révèlent le bien commun, la démocratie elle-même est menacée et devient l'instrument par lequel les puissants imposent leur volonté sur les faibles, comme cela

arrive de plus en plus souvent autour de nous.

Comme vous le savez bien, il ne suffit pas de déplorer cette situation. Il y a beaucoup à faire pour éduquer les consciences et l'opinion publique à la réalité de ce qui, pour des raisons de brièveté, mais de façon tout à fait juste, a été appelé la «culture de la mort». Je vous invite à renouveler vos efforts en vue de promouvoir «la culture de la vie», et de rechercher une vision morale plus élevée qui vous permettra de

coopérer plus étroitement à la défense du caractère sacré de chaque vie humaine. Consacrez vos énergies, vos talents, vos connaissances dans cet effort immense et vital en faveur de l'humanité! (...)

Rome 12 novembre 1996  
Jean-Paul II  
Adresse aux représentants d'Organisations non-gouvernementales et d'Agences internationales, réunis à Rome en concomitance avec le Sommet de la F.A.O.

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU BÉNIN : PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR

Nous voici à la fin de l'année. Pour plus d'un, le Bénin à l'instar de bien d'autres pays serait rentré depuis un certain temps dans la période que l'imagination populaire désigne comme la «période de bilan». Bilan que l'on clamé à tort ou à raison en termes de nombre d'accidents mortels surtout routiers.

Tenez, pour la seule année 1991, le Bénin a enregistré 1937 accidents de la circulation routière ayant fait 319 morts et 1629 blessés, soit 4,5 victimes pour 10 000 habitants.

En 1995, le nombre d'accidents de la circulation routière enregistrés est passé à 2342 cas ayant fait 321 morts et 2085 blessés, soit 4,5 victimes pour 10 000 habitants.

Comme on le voit, la situation est assez préoccupante quand on sait que les moyens de transport routiers constituent l'un des outils précieux du développement économique et social.

Et, c'est pour prévenir et aider à éviter surtout les accidents mortels que le ministère des Travaux Publics et des Transports a organisé les 28 et 29 novembre dernier un séminaire sur la dynamique de la sécurité routière. Le jeu en vaut vraiment la chandelle. D'ailleurs le ministre des Travaux Publics, M. Kamaron Fassassi, n'a pas cru devoir s'empêcher de tirer sur la sonnette d'alarme. «Pour cette année 1996», s'est-il exclamé à l'ouverture des deux journées de réflexion, la situation de la sécurité routière demeure toujours préoccupante à cause surtout de l'augmentation considérable du parc automobile due au déversement sur nos routes de nombreux véhicules d'occasion communément appelés «venus de France».

Comparés à d'autres causes de décès, les accidents de la circulation routière tuent plus que le paludisme et le choléra.

Et si rien n'est fait pour renforcer la sécurité routière, le nombre de tués sur nos axes routiers ira en constante augmentation. «Telle est la triste réalité dont les causes sont liées à trois facteurs : l'homme, le véhicule et les infrastructures.

### LES RESPONSABILITÉS

Au niveau du conducteur de véhicule automobile, on peut noter l'ininsuffisance de la formation, l'inexpérience, l'inconscience, le non-respect des règles de conduite (vitesse, panneaux, manœuvre, priorité, etc), la consommation de l'alcool, de la drogue et des stupéfiants et le manque de courtoisie des usagers. Par ailleurs, presque la quasi totalité de «Zémidjan» ignorent les règles essentielles du code de la route. Mieux, ils se refusent d'aller suivre une quelconque formation de conduite. La conduite en gros se fait sur fond d'arrogance et d'incon-

cience. Ainsi, ils seraient à l'origine de 80% des cas d'accidents routiers dans nos villes. D'autre part certains riverains des voies et routes à grande circulation et des revendeuses occupent eux anarchiquement des accotements, croisent et font parfois des ouvertures dangereuses sur les chaussées. Aussi, et sous prétexte de chercher la sécurité de leurs biens marchands réduisent la largeur des voies par des objets de toute sorte : troncs d'arbre, éléments de béton, objets métalliques de rejet. A tout ceci s'ajoute la divagation des animaux domestiques et à dessein l'enlèvement systématique des panneaux de signalisation.

Quant aux véhicules, il convient de noter le vieillissement du parc automobile roulant, de même que l'utilisation abusive du matériel de transport commercial par les chargeurs hors gabarit ainsi que le mauvais entretien de ces matériels.

En ce qui concerne les infrastructures il y a lieu de signaler l'inadéquation du réseau routier avec les exigences actuelles des transports, la dégradation précoce de ces infrastructures routières due au non respect de la législation en matière de la charge de l'essieu. De l'analyse des causes de quelques accidents types, il ressort que les liens entre l'infrastructure routière, le véhicule, l'usager de la route et le contexte socio-culturel sont très étroits et conditionnent les déplacements ainsi que leur niveau de sécurité.

### QUE FAIT LE CNSR ?

C'est fort de l'étroitesse de ces liens que le Centre national de sécurité routière mène depuis plusieurs années des actions en vue de la réduction de manière sensible des accidents de la route. Ainsi, entre autres, l'une des activités principales du Centre est le contrôle technique automobile. Son but est de réduire le nombre des accidents de la route dus aux défaillances mécaniques, en amenant les transporteurs, les conducteurs et les propriétaires de véhicules à améliorer l'état technique de leurs véhicules. Ce contrôle a porté en 1995 sur 47 731 véhicules. Notons que depuis 1993, le nombre de véhicules soumis à la visite technique est en nette progression. Quant aux campagnes de sensibilisation des usagers de la route, elles se font à travers des émissions à la radio, des séances de sensibilisation dans les gares routières, la lutte contre l'alcool au volant. Par les contrôles routiers disséminés, le CNSR touche un grand nombre de véhicules de transports aussi bien du monde rural que du milieu urbain.

En 1995, la campagne a eu un accès particulier sur les poids lourds. Ainsi, une équipe du CNSR a parcouru toutes les usines d'égarage du coton et a tenu des séances avec les conducteurs, les transporteurs et les responsables d'usines et les responsables de la direction générale et régionale de la SONAPRA. Par ailleurs,



l'action d'éducation a continué dans les écoles, notamment dans les écoles pilotes des départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Mono avec la participation active des enseignants. Des émissions sont organisées à l'intention des jeunes usagers de la route en collaboration avec la radio diffusion nationale. Le but visé ici est d'initier, d'organiser et d'exécuter ou de faire exécuter des activités spécifiques de prévention routière au profit des écoles pour réduire le risque d'accident de la route au niveau des écoles : aide à la traversée des enfants surtout aux heures de pointe, pose des panneaux de signalisation aux abords des écoles etc. Dans ce cadre, les autorités politico-administratives ont été sensibilisées sur la nécessité de baliser les abords immédiats des écoles. Par ailleurs, le CNSR a tenu quelques séances de formation des formateurs dans les écoles primaires publiques pilotes du pays. Elles ont d'ailleurs permis non seulement d'appréhender l'intérêt qu'accordent les enseignants du cours primaire à l'éducation routière, mais aussi de recenser les problèmes auxquels ces derniers sont confrontés dans l'accomplissement de cette tâche, et chercher avec eux les approches de solution.

La campagne nationale d'éclairage et de signalisation, les travaux de la commission technique spéciale de retrait des permis de conduire, la collecte des données statistiques sur les accidents de la route et la relation du CNSR avec l'extérieur sont d'une manière ou d'une autre autant d'actions visant à réduire les accidents de circulation.

### LES PRÉOCCUPATIONS SUR FOND D'INSSUFFISANCE

Sécurité, la gangrène ne cesse de ronger notre société. En témoigne le nombre élevé d'accidents mortels sur nos routes ces dernières années et qui ne saurait laisser personne indifférent. Dès lors il convient de retenir du séminaire des 28 et 29 novembre les préoccupations suivantes à court, moyen et long termes :

- garantir et assurer l'éducation routière des usagers de la route ;
- organiser et rendre effective l'assistance aux victimes des accidents de circulation ;

- envisager l'élaboration, l'adoption et la mise en vigueur des textes législatifs qui prennent en compte tous les problèmes qui minent la sécurité routière au Bénin ;

- faire établir par le Centre national de sécurité routière un multipartenariat avec toutes les autres structures impliquées dans la sécurité routière dans la

- créer un fonds de soutien aux victimes d'accidents de circulation laissées pour compte ;

- adopter un texte pour la répartition des produits d'amendes aux infractions routières entre les usagers de la sécurité routière, (gendarmerie, police) ;

- subventionner les prestations de l'ONEPI, de l'ORTB et de la presse privée dans le cadre de l'éducation des masses en matière de sécurité routière ;

- réaliser une émission hebdomadaire sur la sécurité routière ;

- recenser les partenaires sociaux économiques impliqués dans la sécurité routière ;

- améliorer les infrastructures routières ;

- réprimer les infractions pour décourager les auteurs en vue d'assurer la sécurité des tiers ;

- faire respecter les règles de chargement et de transport... .

### LA CULTURE D'UNE DOSE SUFFISANTE DE CIVISME S'IMPOSE

A y regarder de près, les différentes recommandations pour améliorer la sécurité routière chez nous ne sont pas mauvaises en soi. Elles sont tout de même trop classiques et ne présentent pas une particularité par rapport aux recommandations des nombreux séminaires ou journées de réflexions qui ont cours au Bénin. Certes l'organisation des journées de réflexions sur la dynamique de la sécurité routière au Bénin, paraît incontestablement une innovation dans le secteur. Mais les recommandations théoriques ne sont que ce qu'elles sont. Le plus important est de se donner les moyens de les traduire dans la pratique.

Le projet sectoriel des transports (PST) négocié tout récemment à Washington par le ministère des transports, M. Kamaron Fassassi, et qui porte sur 20 milliards de francs CFA devraient sans mal doute permettre d'accroître les capacités du CNSR et participer de façon objective au renforcement de la sécurité routière sur nos routes.

Mais au-delà, il faut beaucoup plus une action concernée des différents partenaires à la sécurité routière. Les pouvoirs publics en premier lieu, pendant longtemps ils n'ont pas su convenablement honorer leurs engagements. Simon comment comprendre que la dotation de 200 millions prévus depuis 1987 au CNSR n'ont pas pu être libérés jusqu'à ce jour.

Toutes les institutions, gendarmerie, police et société civile doivent s'impliquer pour la réussite de quelque plan que ce soit dans le secteur de la sécurité routière. Ce qui en réalité interpellé la conscience civique des uns et des autres. D'autant qu'il est hélas regrettable d'observer des comportements désobligants des citoyens et même d'hommes en uniforme, brûlant les feux tricolores en narguant les autres usagers de la voie. Il convient fondamentalement d'opérer — on ne le dira jamais assez — une réconversion des mentalités. Reconversion sans laquelle tout partenariat en vue de la mise en application d'un plan pour la prévention des accidents de route est voué à l'échec. Dans tous les cas sur la base de l'existant, chaque Béninois et chaque Béninoise doivent s'efforcer de respecter le principe légal minimum en matière de sécurité routière pour cesser de faire consciemment ou inconsciemment des victimes inutiles d'accident de la route pour le Bénin qui ne pourraient que contracter davantage toute initiative de développement.

Ph. L. Amoussou



L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

**RENDEZ JOYEUX  
À ERNESTINE LE NÔEL 96**



«J'étais dans la chambre. La personne a tapé à la porte. Dès que j'ai ouvert, elle m'a aspergée la figure d'acide sulfurique.

Le coût de ces actes médicaux est estimé à 200 000 FF soit 20 000 000 francs.

Si quelqu'un a quelque chose à me donner qu'il me donne. Qu'il m'aide à redevenir comme tout le monde."

Voilà traduit en français ce que m'a dit en fon, de sa voix rauque, Ernestine victime à 26 ans de la méchanceté et de la monstruosité d'un homme.

J'ai mesuré lorsqu'elle me parlait et que je regardais de temps à autre une photo d'elle prise avant le drame, j'ai mesuré la précarité de la vie. J'ai pensé à la justice tout en sachant que la justice ne peut grande chose pour elle. D'ailleurs elle ne réclame pas justice. Elle en veut juste finir avec ses souffrances car ses souffrances sont réelles.

Elle présente une symptomonie c'est-à-dire que le menton est accolé et bloqué à la poitrine par des brides cicatrielles continuellement soumises à un mouvement instinctif d'extension qui provoque leur déchirure et des blessures. Non seulement cette position entraîne une importante gêne motrice, mais le blocage réalise une brièveté du cou dont la flexion constante s'accompagne de lancinantes douleurs cervicales qui irradient tout le corps et provoquent des maux de tête.



Barnarbé Ahandashe

**PRÉPARATION DU GRAND JUBILÉ DE L'AN  
2000 ET LA JOIE DE DIRE MERCI À DIEU.**

Minute après minute, heure après heure, jour après jour, depuis plus de deux ans, Ernestine vit cette inhumaine souffrance. Elle vit de douleurs, de résignation... d'espoirs ; espoirs d'un miracle comme peut en faire aujourd'hui la chirurgie plastique.

Aux dires du docteur J. Hugue Gandaho qui l'a suivie et qui a pris avec le docteur J. Louis Foyatier (chirurgien plasticien et chef de service au Centre hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc de Lyon en France), l'initiative de créer l'ASEA (Association pour l'aide et les soins à Ernestine A.), les soins médicaux et interventions chirurgicales sur Ernestine vont consister à libérer les brides cicatricielles pour permettre une extension du cou et un redressement de la tête. Après quoi plusieurs opérations esthétiques et greffes vont permettre de reconstituer un visage et un cou. Le tout s'accompagnera d'une cure de kéroïdes multiples et d'une réduction du cou.

Le coût de ces actes médicaux est estimé à 200.000 FF soit 20.000,00 de FCFA. Ernestine ne dispose pas d'une telle somme. Mais la solidarité ne peut-elle venir qu'Ernestine ne peut ? Oui certainement. Voilà pourquoi l'ASEA a fait appel à tous et à toutes pour l'aider à faire bénéficier Ernestine des soins dont elle a besoin.

sa détresse s'est tournée vers vous. Ce n'est pas votre pitie qu'elle demande car la pitie des hommes est humiliante et pour cela même insupportable à qui est déjà marquée par le sort et le malheur. Elle voudrait justement plus souffrir. Elle voudrait arrêter d'exister et de se cacher pour ne pas subir le dégoût ou la curiosité, les offenses ou les blessures des regards. Elle voudrait être utile. Elle voudrait vivre à nouveau comme chacun de vous qui avec un visage et une voix voudrait que vous l'aidez moralement et financièrement à concrétiser et espérer auquel est destiné

Voilà ce qu'elle demande et rien de plus. Vraiment rien

Il y a un moment pour tout et un moment pour toute chose sous le ciel dit l'Ecclésiate. Un temps pour pleurer et un temps pour rire. Il est temps d'aider Ernestine à rire à nouveau. Et alors ce Noël 96 sera à jamais pour elle le Noël miraculeux.

8 décembre 1981 - 8 décembre 1996 ! Voici déjà 15 ans qu'il a plu au Seigneur de donner à l'Église Catholique du Bénin, en particulier au peuple de Dieu du Diocèse de Cotonou, un Pasteur en la personne de S. Exc. Mgr Isidore de Soutou. A quelques mois de l'anniversaire de son départ, nous lui rendons hommage.

L'évènement a été célébré cette année, le samedi 7 décembre à la plage de Ouidah.

La messe d'action de grâce précédée à 9h30 d'une imposante procession mariale de la Porte du Non retour au calvaire (situé à 300m environ plus loin) a été présidée par l'heureux du jour lui-même, Mgr Isidore de Souza qu'entouraient les membres de la Conférence épiscopale du Bénin — excepté deux empêchés pour des raisons pastorales. Mgr Georges Rol, Archevêque émérite d'Angoulême et Professeur à Saint-Gall Ouidah, et une quarantaine de prêtres. La présence de S. Exc. Mgr Christophe Adimou, Archevêque émérite de Cotonou, un des consécrateurs en 1981 de son successeur Mgr Isidore de Souza a été d'un réconfort spirituel et moral pour celui-ci qui n'a pas manqué de le relever au début de son homélie de circonstance avant de le remercier.

nin, a-t-il affirmé, la plage de Ouidah n'est pas un simple espace géographique profane et dépourvu de sens ; il n'est pas non plus uniquement une plage touristique, un cadre agréable de pique-nique des lundis de Pâques et de Pentecôte. Elle est un lieu神秘的 et donc de souvenirs intenses où se mêlent et s'entrechoquent le désespoir et l'espérance, la dépersonnalisation, l'anéantissement de l'homme noir et sa dignité, mais aussi la fêtilité d'où s'infiltre avec abondance la lumière, l'intense lumière qui chasse les ténèbres, transforme les prisons en zone de liberté, l'humiliation en couronnement royal. Ces lieux symbolisent pour nous la mort et la vie de notre peuple, l'anéantissement et la glorification de l'homme noir. Le sens de notre présence réside donc dans la volonté de faire symboliquement et littéralement le passage de notre anéantissement à notre réincarnation.

sement à notre glorification. En d'autres termes, notre rencontre veut être la démarche d'une communauté en marche ; la mise en marche de notre communauté paroissiale et diocésaine, en communion avec celles de tous les diocèses du Bénin et avec l'Eglise universelle...»

C'est donc à juste titre que l'Abbé Barthélémy Adoukonou, dans sa monition d'entrée, affirme que l'Eucharistie de ce jour, en ce lieu où nos premiers missionnaires ont débarqué voici 135 ans, peut nous annoncer la folle d'amour de Dieu le Père pour nous en ses Fils et le lancement officiel pour l'ensemble du Bénin, la préfrazione immédiate du Grand Jubilé de l'an 2000. Et le Père Adoukonou d'ajouter : «Notre célébration avec Marie l'Immaculée veut demander à Dieu la libération de tout esclavage. Marie est la première des libérateurs des esclaves : celui du péché. Elle oriente la Route de l'Esclave vers le Libérateur de l'Humanité qui est pour tous, Chemin, Vérité et Vie».

Et pour cela, a fait observer Mgr de Souza, «il n'y avait pas meilleur lieu que celui de cette plage de Ouidah pour entamer la première année préparatoire au Jubilé de l'An 2000 con-

(Lire la suite à la page 11)

"LA CROIX  
DU BENIN"

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien ..... 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur ..... 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié ..... 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Chacun(e) peut ..... 1000 à 5000 F CFA

#### TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

COTONOU	Bénin .....	3.720 FCFA
(République du Bénin)	Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 FCFA
Compte :	Guinée .....	5.760 FCFA
C.C.P. 12-76	Ghana, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 FCFA
C O T O N O U	Niger, Gambie, Libye et Sierra Leone	5.760 FCFA
Directeur de Publication	Kinshasa (Zaire) .....	7.560 FCFA
<b>BARTHÉLÉMY</b>	Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie .....	12.600 FCFA
<b>ASSOGBA CAKPO</b>	U.S.A. ....	9.480 FCFA 94.80 FF
Dépôt légal n° 819	Amerique (Nord, Centrale, Sud) .....	10.200 FCFA 10.20 FF
Tirage : 4 200 exemplaires	Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Russie et Norvège .....	8.520 FCFA 8.520 FF
	Canada .....	10.200 FCFA 10.20 FF
	Chine .....	12.600 FCFA 12.60 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (220) 32-12-07 • CORONATION (BUREAU D'INVESTIGATION)

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

### LE ROI GHÉZO, LE MARABOUT NONDICHAO ET LES LUNETTES DE L'ORFÈVRE HOUNTONDJI AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

*Une paire de lunettes datant du XIX<sup>e</sup> siècle existe encore aujourd'hui. Patrimoine familial des Nondichao, elles ont été au cœur d'un type particulier de relation entre un ancêtre de ces derniers, le souverain Ghézo et le chef des orfèvres d'Abomey en la personne de Hountondji qui en est le fabricant. (1)*

#### I — LE CONTEXTE D'APPARITION DE CE FAIT HISTORIQUE

Le roi Ghézo d'Abomey est connu pour son attachement invétéré aux pratiques religieuses traditionnelles et occultes sur lesquelles il s'appuya constamment et avec une ferveur rarement égalee pour gouverner. En outre, très ouvert aux apports extérieurs comme tous les rois de sa dynastie, (2) il sollicitait également les services des marabouts, notamment en matière de prières extraites du Coran.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il demanda un jour à Omoronou Atinkpasso Nondichao, chef de la collectivité Nondichao et célèbre marabout s'il en fut, de faire des prières en son nom pour sa santé et le succès dans ses entreprises.

Ce dernier, perplexe, accepta volontiers les vœux du souverain tout en émettant une réserve qu'il exprima en ces termes : « Si, en Islam, les prières particulières ont d'effet à tout moment où elles sont faites, celles nocturnes sont toujours plus efficaces en raison du degré de concentration de celui qui prie et de la plus grande disponibilité des esprits sollicités. Or, la nuit, la faiblesse de ma vue rend peu lisibles les caractères fins de l'écriture, et, par conséquent, peu aisée la lecture».

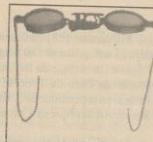
Après avoir écouté attentivement le vieux marabout, Ghézo le congédia sans donner son opinion sur le problème qu'il a évoqué. Il réfléchit un moment, et envoya chercher l'orfèvre Hountondji dont le clan est célèbre en matière de travail des métaux pour la bijouterie. Il lui demanda de fabriquer une paire de verres optiques à Omoronou Atinkpasso Nondichao ; ce qui fut fait avec succès et à sa mesure.

#### II — DESCRIPTION DES LUNETTES

D'un poids de 41,50 g dû surtout aux deux foyers, elles ont une monture entièrement en fer. Chaque bras a environ 17 cm avec la courbure de fixation à la racine du pavillon de l'oreille ; cette courbure se termine par une petite boule sous la forme d'un gros point. Les deux bras ainsi décrits ont un certain air de famille avec des bouts de rayon de bicyclette.

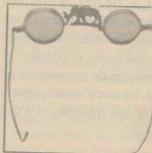
Des 17 cm de chaque bras, il faudrait déduire 1,60 cm, correspondant à la longueur du bout de la plaque métallique de fixation à un autre bout de métal de 1 cm rivi à chacun des deux foyers, de manière à permettre aux deux bras mobiles de se rabattre l'un sur l'autre quand les lunettes ne sont pas portées ; exactement comme dans le cas de n'importe quelle paire de lunettes.

Chaque foyer est circulaire. Il a un diamètre d'environ 3,40 cm et se compose d'un verre épais encastré dans un



cadre métallique d'une épaisseur de 0,60 cm, relativement bien exécuté. J'avais cru au départ que ces verres étaient découpés sur une bouteille. En fait, il n'en est rien, car il m'a fallu porter ces lunettes pour me rendre compte qu'il s'agit d'une véritable paire de lunettes.

Trois centimètres environ séparent l'un de l'autre les deux foyers, reliés entre eux par un fer recourbé sous la forme d'un fer à cheval en miniature. C'est en fait une sorte de demi-cercle invisible à celui qui regarde de face le porteur des lunettes puisque caché par la représentation métallique d'un éléphant en marche de la gauche vers la droite de l'appareil vue de face. Ce pachyderme à la trompe relevée, d'une envergure de 3,50 cm et d'une taille de 2,30 cm, très finement représenté de manière à éviter tout équivoque sur sa nature est l'un des emblèmes que s'est donné Ghézo à la suite de sa victoire sur les armées d'Oyo, commandées par Adjimakou — l'éléphant — leur général en chef ; une manière d'hommage rendu à Ghézo, un hymne à sa victoire militaire mémorable !



Cet éléphant constitue, de façon ostentatoire, la caractéristique majeure de cette vieille paire de verres optiques. Grâce à eux, semble-t-il Omoronou Atinkpasso Nondichao a pu régulièrement faire des prières pour le bonheur du roi Ghézo ; ce qui ne manque pas de susciter de la part de l'historien quelques réflexions sur le contexte d'apparition de cette paire de lunettes et sur cet objet lui-même.

#### III — ENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TIRES DE CE FAIT HISTORIQUE

Nous sommes en présence d'une paire de lunettes, un objet anodin, banal et apparemment sans grande signification historique. Et pourtant que de leçons peuvent découler de ce fait mineur de la vie quotidienne !

Complètement absentes de la liste des marchandises importées d'Europe et des Amériques pour être échangées à la Côte des Esclaves contre les produits du cru durant la période précoloniale, les lunettes étaient connues des populations locales : des voyageurs européens qui arrivent en grand nombre à Abomey, il s'en trouvaient toujours quelques-uns qui emportaient ; il n'est donc pas surprenant que les Noirs ayant vu ces objets se soient interrogés à leur sujet. Les Fon les ont appelées gan, le fer : de quel fer qui pente des lunettes, ils disent : edo gan nunku jì ; mot à mot, il a mis le fer sur les yeux. Le mot tchichi, également en usage aujourd'hui chez les Fon pour désigner les verres, semble plus récent. Il n'est pas certain qu'il ait été connu et utilisé avant le XX<sup>e</sup> siècle.

Cette paire de lunettes montre que les commandes régaliennes auprès des Hountondji étaient beaucoup plus variées que ne laisse croire aujourd'hui le répertoire des objets — encore disponibles — sortis au temps de la royauté des ateliers de ce clan de spécialistes en matière d'orfèvrerie. En réalité le souverain pouvait commander n'importe quoi, et les Hountondji s'arrangeaient toujours pour ne pas le décevoir. Ils en rajoutaient même souvent pour être toujours bien en cours auprès de lui, comme en témoigne cet éléphant emblématique fixé sur la monture des lunettes et qui ne fait pas partie des critères imposés par le roi pour la fabrication de cet objet.

Il faudrait, en outre, insister longuement sur l'extraordinaire habileté des Hountondji qui se traduit par la qualité du produit ainsi obtenu artisanalement : l'on n'insistera jamais assez sur la finesse des différentes composantes et la recherche de la régularité des lignes.

Cette paire de lunettes est aujourd'hui l'un des rares témoignages matériels, une pièce à conviction, de l'attachement de Ghézo aux prières maraboutiques et à la confiance qu'il a dans ce clan d'orfèvres.

Il est enfin permis à l'historien, non pas seulement de se contenter de tirer, sous forme d'acquis, des enseignements des faits ou événements, mais de s'interroger, de chercher à connaître davantage ce qu'il ignore ou qu'il ne connaît pas suffisamment. A titre d'exemple dans le cas d'espèce, comment les Hountondji ont-ils pu obtenir des loupes qui visiblement ne faisaient pas partie des marchandises européennes d'importation dans la région ? S'agit-il d'une commande spéciale du roi Ghézo qui, à l'instar de son fils et successeur Gbélè s'entretenait beaucoup avec les Blancs à propos de tout et cherchait à tout savoir ?

#### CONCLUSION

Les historiens africains, de façon générale, ont fait une partie injuste à l'étude des cultures matérielles — pourtant si riches d'enseignements et de perspectives — au profit de l'histoire événementielle, de la description des institutions politiques, des biographies, etc. Il n'est pas sans profit pour nous de nous intéresser davantage, à côté des masques et des objets issus des fouilles archéologiques, des pièces muséales, à d'autres objets plus anodins apparemment mais d'une étonnante richesse contributive pour qui sait les replacer dans le contexte historique et les interroger.

#### NOTES

(1) Nous remercions infinité notre ami Bacharou Nondichao, ancien guide du musée d'Abomey, et petit-fils de Omoronou Atinkpasso Nondichao, pour avoir spontanément mis à notre disposition, pour étude, cette paire de lunettes, à propos desquelles il nous a fourni de précieux renseignements quant au contexte historique.

(2) L'une des grandes différences entre le trône d'Abomey et celui de Nikki est que le premier a été très ouvert et apparu culturellement extérieur qu'il a toujours expressément recherché, alors que le second est relativement plus fermé, plus répété sur lui-même.

A. Félix

## JEUX OLYMPIQUES DE L'AN 2000, C'EST PARTI

A peine les Jeux d'Atlanta passés au rayon souvenirs, ceux de Sydney commencent déjà à faire parler d'eux. En bien et en mal. Dès le mois de septembre, l'officialisation du logo a provoqué l'ire de la communauté aborigène. Cette dernière n'a, en effet, guère apprécié l'utilisation de son instrument ancestral, le boomerang, sensé symboliser un athlète. Les Aborigènes se sentent spoliés. Il y en a d'autres qui ont l'impression d'être les dindons d'une mauvaise farce, ce sont les canadiennes. Le Comité international olympique a, en effet, fini par céder devant les demandes répétées du comité d'organisation de Sydney de supprimer les épreuves de slaloms qui sont pourtant l'essence du canoë-kayak. Mais la construction du bassin était jugée trop chère (on parle de 7 milliards 500 millions de F CFA). La France, qui compte parmi les nations fortes de ce sport, était

pourtant prête à aider le comité d'organisation à hauteur de 4 milliards de F CFA. Mais le CIO n'a pas donné suite. Dommage pour des sportifs comparables à ceux qui symbolisent le mieux la notion d'olympisme. Mais on sait depuis longtemps déjà que le CIO a d'autres soucis. Le business (de ce côté cela va très bien, merci) : le CIO attend 200 milliards de F CFA de entrées pour le prochain programme marketing quadriennal) et ses images.

En ce moment c'est la place faite à la femme qui est importante au niveau de l'image, alors le CIO fait de la place à celle à en oublier sa promesse de limiter le nombre d'athlètes à 10 000. À Atlanta, les dames représentent 34% des athlètes et comme on ne peut pas pousser les messieurs dehors, on ajoute discrètement d'autres disciplines au programme pour se rapprocher d'une parité politiquement très correcte.

De toute façon, on sait maintenant que le projet final sera très éloigné du concept original.

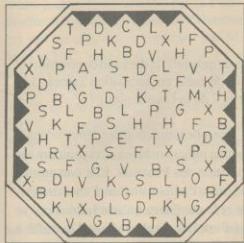
A ce jour, seuls la piscine, le centre d'entraînement d'athlétisme et le plan d'eau devant accueillir l'avion sont terminés. Il reste donc au moins huit équipements à construire. Afin d'éviter tout retard, les salaires des ouvriers de Nouvelles Galles du Sud ont été revérifiés de 20% contre l'engagement de ne pas faire grève jusqu'en l'an 2000. L'accord a fait baser les syndicats australiens, mais c'est tout de même un peu beaucoup plus enviable que celui des journaliers Noirs qui travaillaient à Atlanta pour 2.000 CFA de l'heure.

Laurence

## UN PEU DE DISTRACTION

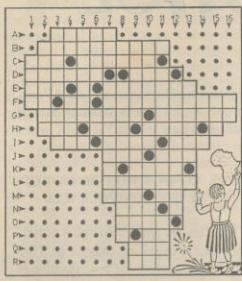
### OCTOGONE DES ÉTATS

Dans cette grille se dissimule un État d'Afrique. Pour le découvrir, rayez toutes les lettres qui sont inscrites 8 fois dans la grille, puis repérez une à une horizontalement dans un ordre logique, les 8 lettres constituant le mot-clé.



(Réponse en page 10)

mâle. Risquerais. Champion. — 10. Métal. Sur. Tille. Ordre de marche. Garant. — 11. Substances filiformes secrétées par quelques lépidoptères. L'Apôtre des gentils. Obtenues. — 12. Partisans du respect des règles. — 13. Très grand. — 14. Négation. — 15. Grande école. — 16. Pronom personnel.



(Réponse en page 10)

### L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS

#### HORIZONTALEMENT

— A. Capitale marocaine. — B. Fignolés. — C. Chaussette inversée. Prêtre chargé de la discipline dans certains collèges religieux. — D. Partie extérieure du pain. Plat et uni. — E. Sigle. Maladie de la peau. — F. Voyelles de réa. Difficulté. Asiatiques. — G. Pensionnat. Petite scie à main. — H. Assassiné. Pas ailleurs. Affluent du Danube. — I. Condiment. Dieu de l'Amour. Sigle. — J. École. Oiseau. K. Archidiacre espagnol. — L. Enlève la partie extérieure du pain. — M. Eut chaud. Article. — N. Ville brevetée. — O. Va en justice. — P. Article contracté. — Q. Vieux. — R. Possessif.

#### VERTICALEMENT

— 1. Outil de menuisier. — 2. Excellent. — 3. Outil de menuisier. Dévets. — 4. Altise royale. Extirpée. — 5. Donne une appellation à quelqu'un. — 6. Qui est très irritant au goût. Pouffe. — 7. Boisson. Hippodrome français. — 8. Symbole du fer inversé. Charrue. Nettoyer. — 9. Porc

### JEU DES SEPT ERREURS



(Réponse en page 10)



(Réponse en page 10)

### BONNE SANTÉ

#### Obésité : les « gros » gagnent du terrain

*Ily a quelques années, on considérait encore que les obèses étaient des «goîfres» dépourvus de volonté qui n'avaient qu'à se mettre au régime. Aujourd'hui, les avantages de la recherche montrent que ce tableau est bien loin de la réalité. Certaines découvertes montrent même qu'il existe une prédisposition génétique à l'obésité et en suivant cette voie que les chercheurs pourraient mettre au point des traitements efficaces. Une nécessité quand on examine l'augmentation constante du nombre d'obèses dans le monde.*

On évalue l'obésité grâce à l'indice de masse corporelle qui se calcule en divisant le poids d'une personne par sa taille élevée au carré, par exemple (65 kg) : (1,70 m x 1,70 m). Cet indice se situe en général entre 20 et 25. Entre 25 et 30, il y a surpoids et au-delà de 30, obésité. Les excès alimentaires sont l'une des principales causes d'obésité, mais le stress, la dépression, la consommation d'alcool, le tabagisme, le manque d'activité physique, le mode de vie sédentaire, les anomalies génétiques héréditaires peuvent aussi jouer un rôle dans la survenue de cette maladie.

Selon l'OMS, l'obésité augmente le risque de développement des troubles cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, artère de poitrine, hypertension artérielle...). Elle est aussi l'une des causes majeures de diabète sucré, de troubles de la circulation veineuse, d'insuffisance respiratoire, d'affection de la vésicule biliaire, d'arthrose, de troubles du sommeil.

meilleur. Les articulations et la colonne vertébrale font souvent aussi les frais de ces excès de poids. L'apparition de certains cancers (utérus et sein) pourrait aussi être liée à l'obésité. Enfin, cette maladie agrave les pathologies comme l'asthme, les maladies cardiaques et, bien sûr, cancéreuses. Elles augmentent donc de manière significative la mortalité et le mortalité. La prévention consiste à limiter la consommation de protéines (viande, poisson, œufs, fromage) car ces aliments, donnés en trop grande quantité par exemple au jeune enfant, favorisent l'apparition d'un surpoids.

#### Y A-T-IL DES TRAITEMENTS EFFICACES ?

L'obésité est une maladie chronique difficile à traiter. La plupart des temps, les patients sont obligés de se soumettre à des régimes très restrictifs associés à des coupes-faim plus ou moins nocturnes, la surveillance de leur apport calorique et de leur activité physique. L'inconvénient majeur est bien sûr, le risque toujours présent de reprendre rapidement qui sont le lot de nombreux obèses peuvent aussi être néfastes pour l'organisme. La solution viendra peut-être des avancées de la recherche, notamment dans le domaine de la thérapie génique.

Valerie Gau

## FAÇONS DE PARLER

### DES MOTS ET DES FAUTES

A propos des verbes fatiguer et briquer.

Attention quand fatigant (FATIGANT) est adjetif il s'écrit avec un *G*, quand il est le participe présent du verbe fatiguer il s'écrit avec *GU* : fatiguant (FATIGUANT).

On écrira donc : une journée fatigante (GA). En se fatiguant (GUA) on arrive à mieux dormir

De même pour le nom fabrifiant (CANT), le participe présent fabriquant (QUANT). Un fabrificant, en fabriquant.

Dernière lettre ôtée : cor.

La cora est une "harpe luth" à 21 cordes que l'on trouve notamment au Sud du Sénégal.

### POUR BIEN PARLER

Si on peut formuler un jugement... en le mettant en formules, on forme des souhaits, on les exprime.

Former, formuler : deux verbes à ne pas confondre pour bien parler.

### DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

#### POUR BIEN PARLER

Le mot décombre est du genre masculin.

Le plus souvent il s'emploie au pluriel : les décombres. Donc on ne dira pas : "une décombre", mais un décombre au singulier.

\* \* \*

Elle va droit au but, une expression qui signifie : directement au but.

Mais attention, droit au but n'est pas "droite au but" avec un *e* à droite comme pourraient le faire croire la liaison entre droit et au but.

Donc : droit au but, sans *E* au mot droit.

### JEU DE MOTS

C'est un besoin impérieux. C'est aussi une extrémité et quand elle est dernière c'est tout à fait une disparition.

Trois homonymes à trouver.

Réponses : faim (FAIM) : besoin de manger.

Fin (FIN) : ce qui se termine, l'extrême dans le temps et dans l'espace.

Fin (FIN) : la dernière fin... la mort.

\* \* \*

Imminent signifie :

- au-dessus du commun ?

- qui détruit progressivement ?

- sur le point de se produire ?

Réponse : Est imminent ce qui est sur le point de se produire. Ne pas confondre avec éminent, qui s'élève au-dessus du commun : éminent, éminence.

\* \* \*

En quatre lettres c'est un instrument à cordes africain.

Supprimez la dernière lettre et cela devient un instrument de musique à vent.

Réponses : En quatre lettres : cora (ou kora).

Enfin une expression très ancienne : rôtir le balai. Après avoir mené une vie de désordre et de débauche, connaître la pauvreté et la misère. On dirait plutôt aujourd'hui : manger de la vache enragée.

### POUR BIEN PARLER

Différence entre excessivement et extrêmement.

Quand la juste mesure a été dépassée en quelque chose, c'est l'idée d'excès qui est évoquée. On emploiera excessivement qui vient d'excès. Cet adverbe ne peut donc pas s'appliquer à une qualité, qui ne peut être que bonne.

C'est extrêmement qu'il faut alors empêcher.

On dira par exemple : il est excessivement dépensier. Il est extrêmement économique. Ou encore : il se porte extrêmement bien mais il est toujours excessivement inquiet.

### LE MOT JUSTE

Le verbe risquer annonce une conséquence fâcheuse ou funeste. On risque par exemple de tomber, de perdre, voire de tuer.

Il ne faut donc pas employer ce verbe quand il s'agit de réussite : "risquer de réussir, de triompher", etc.

L'expression juste est alors "avoir des chances" : avoir des chances de réussir, de triompher, de gagner... mais risquer de perdre.

Une nuance à respecter.



**NATION — JUSTICE**

Relevons, toujours sur le terrain pratique, les difficultés irrémédiablement insolubles qui peuvent entraîner certains incidents de procédure. Banal exemple : la récusation. La récusation d'un juge est un moyen procédural prévenant toute subjectivité excessive de la décision juridictionnelle. Elle compte dès lors au nombre des droits du justiciable et des garanties d'une bonne justice. C'est affirmé par la Commission Africaine des Droits de l'Homme qui suit en cela l'avis exprimé par M. Kéba M'baye à propos de l'article 7. I c et d de la Charte africaine dont les dispositions font partie intégrante de la Constitution, du droit béninois et s'imposent de ce fait à la Cour constitutionnelle. C'est cette dernière pourtant qui, dans sa décision DCC 04-93, rejette toute récusation devant la Cour.

Que dit-elle ? Que la récusation, si elle est effective, modifie la composition de la Haute Cour de Justice (Considérant n° 16) que cependant, la Constitution n'a envisagé ni prévu de suppléance à ses membres qui, dans l'exercice de leur fonction, n'en ont pas (Considérant n° 17). Elle dit simplement que les membres de la HCJ agissent ex-égalité et que dès lors il est contraire à la Constitution de leur adjointer des remplaçants sans lesquels la récusation n'est pas souhaitable.

Le syllogisme juridique est constitué, mais la confusion est terrible, la réflexion bien pauvre et des résultats choquants.

La confusion est terrible car il n'est possible d'assimiler la situation des divers membres de la HCJ et l'on aurait pu distinguer la situation d'un juge parlementaire et celle d'un juge constitutionnel ou du Président de la Cour Suprême.

Dans sa décision DCC 04-93, la Cour constitutionnelle estime qu'il est moins choquant de faire siéger un parent de l'accusé que de favoriser l'inégalité devant la justice qui constituerait la variabilité d'une affaire à l'autre du nombre des membres de la HCJ (Considérant n° 19). Trois remarques à ce propos :

— le risque d'inégalité est trop diffus et trop peu probable car la Cour ne risque pas d'être convoquée tous les jours, et dès lors qu'elle le serait, ce risque n'existerait que si l'on admet une récusation partielle concernant par exemple les membres agissant ex-égalité ;

— une inégalité plus choquante que des manipulations à gros sous ou des pressions familiales pour faire échapper le mis en accusation aux courrois des lois et de la justice, cela est discutable ;

— Et puis ne crée-t-on pas par ce refus une inégalité plus choquante que celle que l'on refuse ? La vraie inégalité serait en effet de dénier à un Chef d'Etat où à des responsables politiques les droits que les lois (code de procédure pénale) accordent à tout justiciable béninois. Cela n'a pu échapper à la Cour Constitutionnelle. Si donc elle a statué comme elle l'a fait, si elle a privé le justiciable de la HCJ d'un des droits de la défense les plus essentiels, si elle a privé la justice rendue par la HCJ de l'incontestabilité, c'est qu'elle était devant une contrariété du texte constitutionnel, un

dilemme qu'elle a résolu malheureusement en faisant prévaloir les «dispositions expressées» de la Constitution (Considérant 19 in fine) celles relatives à la composition et auxquelles elle a logiquement fait sortir tous leurs effets.

C'est ainsi, en raison de sa composition que les décisions de la HCJ ne sont susceptibles d'aucun recours. Car en effet comment remettre en cause la décision rendue par les plus hauts juges ? Devant qui surtout porter un tel recours ? Quelle juridiction est plus haute pour réexaminer les décisions de la Haute Cour de Justice ? Aucune. Mais le refus de l'appel (et du pourvoi en cassation) revient à interdire le double degré de juridiction alors que facilitant un nouvel examen des faits poursuivis ou du droit, il est une garantie des droits du justiciable et une garantie de la bonne administration de la justice. Certes le double degré de juridiction n'existe pas en matière criminelle. Mais la décision de la Cour d'Assise est susceptible d'un recours en cassation qui permet le contrôle de l'application de la loi. De plus la procédure criminelle prévoit un double degré d'instruction (juge d'instruction et chambre d'accusation) qui permet un examen approfondi des faits et de la qualification juridique des faits alors que la procédure devant la HCJ ne prévoit qu'un degré d'instruction, instruction dont l'Assemblée tient en avantage et en avis les faits. Autant dire que les dés sont pipés. Et les dés sont d'autant plus pipés que l'on n'impose pas à la HCJ, la motivation de ses arrêts c'est-à-dire que la HCJ peut condamner un homme politique ou l'acquitter sans donner les motifs de sa décision. La Cour Constitutionnelle dans sa décision DCC-95-020 a en effet estimé que «la loi 93-013 en adoptant sans réserve l'application de la procédure de la Cour d'Assise devant la HCJ, ne peut imposer la motivation des arrêts pris par cette Cour». Cela est logique. Mais lui fallait-il accepter sans réserve l'adoption de la procédure de la Cour d'Assises devant la HCJ lorsqu'elle sait les conséquences qui sont susceptibles d'en découler et que l'analyse révèle aujourd'hui ?

LAST but not least. Sur la composition, remarquons la possibilité d'avoir parmi les juges constitutionnels membres de la HCJ deux personnes qui sont en quelque sorte des laics du droit. Cela porte à 8 sur 13 le nombre probable de non professionnels susceptibles de composer la formation collégiale de la HCJ. Autant dire que le n° n'est plus qu'un nom dont on se sert et se servira pour mieux insulter les droits les plus reconnus. Et il nous faut apporter notre caution à cela.

Comment a-t-on pu concevoir une Haute Cour de Justice si critiquable ? Bien heureux qui saura le dire. Mais en raison de ces défauts de conception, il y a et il y aura à l'encontre de la Haute Cour de Justice une suspicion légitime, la crainte d'un procès peu équitable et celle transcendante d'une atteinte au droit de la défense.

**LES MENACES SUR LE PROCÈS ÉQUITABLE**

Il est vrai que notre Constitution, même vues sous l'angle de son article 7, ne parle pas expressément de procès équitable mais d'un procès durant lequel toutes les garanties nécessaires à la libre défense auront été assurées. Le principal intérêt de notre Cons-

titution est donc le devoir qu'il impose au législateur d'assurer toutes les garanties nécessaires tant à la transparence interne qu'à la transparence externe du procès. Citons au nombre de ces garanties un principe qui nous paraît incontournable : Celui de la séparation des autorités de poursuite et / ou d'instruction de celles de jugement

l'objet d'une révision constitutionnelle.

Que la HCJ soit tout simplement à l'image de la Cour d'Assise. Elle sera composée de magistrats du pouvoir judiciaire élu par leurs pairs parmi les magistrats de la Cour d'Appel. Cette composition donnera à la HCJ, rang au second degré. Le recours en cassation sera donc possible. Conformément à l'article 8 (3) de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui dispose «Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violents les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la Constitution ou par la loi». L'accusation sera tenue par les auteurs de droit commun qui exerceront dans les procédures criminelles de droit commun. Il serait par ailleurs souhaitable que soient justiciables de cette Cour non seulement le Président de la République mais les ministres pour les infractions commises pendant l'exercice de leur fonction et enfin plus équitablement les membres du bureau de l'Assemblée nationale pour les infractions commises dans les mêmes conditions.

Voilà ma contribution au débat sur la HCJ. Il me semble bien que la question aujourd'hui n'est pas de voter la loi organique sur la Haute Cour de Justice mais d'avoir assez d'humilité et de volonté de bien faire pour concevoir une Haute Cour de Justice qui soit moins critiquable.

**NOTES**

(1) Article 76 (Du 29 Juillet 193

Sera coupable de trahison et punir de mort :

1<sup>o</sup>) tout Béninois qui livrera à une puissance étrangère ou à ses agents sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit un secret de la défense nationale ou qui s'assurera par quelque moyen que ce soit la possession d'un secret de cette nature en vue de le livrer à une puissance étrangère ou à ses agents ;

2<sup>o</sup>) tout Béninois qui détraira ou détériorera volontairement un navire, un appareil de navigation aérienne, un matériel, une fourniture, une construction ou une installation susceptibles d'être employés pour la défense nationale, ou qui pratiquera sciemment, soit avant, soit après leur achèvement, des malfracs de nature à les empêcher de fonctionner, ou à provoquer un accident.

(D.L. - 9 avril 1940, JO. 1940), 3<sup>o</sup>) tout Béninois qui aura participé sciemment à une entreprise de démolition de l'armée ou de la nation ayant pour objet de nuire à la défense nationale.

(Loi 11 mars 1950, JO. AOF 1950). Toutefois, en temps de paix, sera puni de la réclusion tout Béninois ou étranger qui se sera rendu coupable :

a) De malfracs volontaires dans la fabrication de matériels de guerre lorsque cette malfracs ne sera pas de nature à provoquer un accident ;

b) De déterioration ou destruction volontaire de matériels ou fournitures destinés à la défense nationale ou utilisés pour elle ;

c) D'entrave violente à la circulation de ce matériel ;

d) De participation en connaissance de cause à une entreprise de démolition de l'armée, ayant pour objet de nuire à la défense nationale.

Est également punie de la réclusion la participation volontaire à une action commise en bande et à force ouverte, ayant eu pour but et pour résultat l'un des crimes prévus aux paragraphes a, b, c, du présent article, ainsi que la préparation de ladite action.

(2) Les fleurs du mal.

(3) La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à valeur constitutionnelle au Bénin

André Aimabou

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## LA CARITAS-BÉNIN A SON SIÈGE NATIONAL

Rares sont les Béninoises et les Béninois qui ne connaissent pas ou n'ont jamais entendu parler de CARITAS-Bénin, surtout pour le rôle capital que lui ont confié le Haut Commissariat pour les Réfugiés (H.C.R.) et le gouvernement du Bénin dans l'accueil des réfugiés togolais dans notre pays.

Eh bien ! pour ceux qui veulent en savoir plus, cet organisme officiel et permanent de l'Église catholique du Bénin est chargé de stimuler, d'inciter et d'organiser les communautés chrétiennes dans leur action de développement de tout homme dans ses dimensions temporelle et spirituelle sans distinction de race, d'éthnie, de religion ou d'opinion.

A PK 16, plus précisément à Djeffa (Sous-préfecture de Sémé-Kpodji) au bord de la route inter-États Cotonou-Nigéria, se dressent, au milieu de cocotiers géants, les tout nouveaux bâtiments du siège de la CARITAS-Bénin et dont l'inauguration a eu lieu le dimanche 17 novembre 1996.

Cette cérémonie est venue clôturée le séminaire national annuel des délégués — il y en avait près de 200 — des Caritas paroissiales et diocésaines tenu au Centre Saint-Charles Lwuanga de Ouando (Porto-Novo) les 15 et 16 novembre 1996 sur le thème "Pastorale sociale de l'Église".

Le point central de la cérémonie d'inauguration a été l'Eucharistie célébrée pour le développement des peuples et présidée par S. Exc. Mgr Lucien Monsi-Agboka, Évêque d'Abomey chargé des œuvres socio-caritatives et du développement. Il était entouré pour la circonstance notamment de LL.EE.NN.SS. Vincent Mensah, Évêque de Porto-Novo, Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou.

Parmi les invités d'honneur, on pouvait noter la présence du Professeur Albert Tévoédjri, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, représentant le Chef de l'État et son épouse, du Préfet du Département de l'Ouémé, M. Macaire Oulouédé, de Mme le Sous-Préfet de Sémé, de MM. les Maires d'Ekpe et de Djeffa, des représentants du H.C.R., du Secours Catholique Américain, de la FENONG (Fédération nationale des organisations non gouvernementales) et des représentants de plusieurs Organisations internationales.

Comme on peut s'en douter, les religieuses et les fidèles laïcs ainsi que les populations d'Ekpe et de Djeffa étaient venus nombreux prendre part à cet événement que dans l'introduction de son homélie, Mgr Agboka situa dans son acceptation chrétienne :

"Si aujourd'hui, il y a un mot, un concept qui est à la mode, c'est le terme développement ; il circule partout ; il est sur toutes les lèvres, mais dans les coeurs il revêt diverses colorations. N'est-ce pas en son nom qu'on exploite, qu'on opprime, qu'on bafoue des peuples entiers, qu'on piétine l'homme dans ce qu'il a de plus précieux, sa dignité ?



Vue de la route inter-États Cotonou-Nigéria, le siège non encore clôturé de la Caritas-Bénin

Ce dernier, dans un style à la fois enjoué et convaincant, a insisté sur les œuvres sociales que réalise l'Église Catholique au Bénin en particulier en faveur des plus démunis sans distinction de race, d'éthnie, de religion ou d'opinion sociale. Au nom du Président Mathieu Kérékou et de son gouvernement, le ministre Tévoédjri a rendu un vibrant hommage à la Caritas-Bénin pour tout ce qu'elle a su si bien faire avec doigté et abnégation et pour tout ce qu'elle saura encore mieux faire, avec la grâce de Dieu, pour aider à enrayer la pauvreté, le dénuement, la misère de notre cher Bénin.

Le partage fraternel du pain et du sel agrémenté par les groupes folkloriques d'Ekpe et de Djeffa devait marquer la fin de la cérémonie

Pascal D. Coovi

**LES RELIGIEUSES FRANCISCAINES  
DE BÉTÉOU ET ZAGNANADO  
SONT DANS LA JOIE :**  
**LA FONDATRICE DE LEUR  
CONGRÉGATION A ÉTÉ  
BÉATIFIÉE À ROME**

C'était le 6 octobre dernier. Le Pape Jean-Paul II a béatifié, à Rome, Maria Ana Mogas Fontcuberta, Fondatrice de la Congrégation des Religieuses Franciscaines Missionnaires M.D.P.



Maria Ana Mogas, née à Corró de Vall-Granollers (Barcelone) le 13 janvier 1827. Dès son enfance, elle manifesta un amour profond pour l'Eucharistie et la Sainte Vierge. Ayant perdu ses parents très jeune, elle partit pour Barcelone, chez sa tante et marraine qui lui donna une éducation sérieuse et soignée. A 21 ans elle répondit à l'appel de Dieu, à la vocation qui la poussa à se dépasser pour l'éducation des enfants, l'attention aux malades, l'accueil aux plus pauvres.

Le 13 juin 1850, elle arriva à Ripoll et avec deux Religieuses (sécularisées à cause de la guerre), décida de fonder une Congrégation, en vue de donner réponse à l'appel de Dieu. Le 10 décembre 1850, la Congrégation fut confiée, alors qu'elle

(Lire la suite à la page 10)



Le bâtiment administratif du siège

## RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

### PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE PORTO-NOVO: DES RAISONS DE RENDRE GRÂCES AU SEIGNEUR



Samedi 30 novembre 1996, jour de fête en l'église de Porto-Novo et plus particulièrement à Saint-François-Xavier. En effet, à la veille du 1er dimanche de l'Avent et à quelques jours de la célébration de la naissance de Jésus, le Sauveur du monde a voulu que soit consacrée après 40 ans d'existence, l'église paroissiale. Cela explique la joie et la ferveur qui ont entouré les cérémonies de ce jour.

Jour donc d'allégresse, de grâce, de reconnaissance et de prière où très tôt le matin, des milliers de fidèles ont pris d'assaut la cour et les abords immédiats de la paroisse Saint-François-Xavier de Porto-Novo. Arborant pour la plupart une uniforme initiée pour la circonstance, les fidèles catholiques sont venus nombreux de partout chanter le Mâitre de la mission. Rien, alors rien n'a été négligé pour rendre la fête belle. Au fronton de l'église et pour la circonstance on pouvait lire sur une banderole "Dieu est l'adorable dans son temple saint. C'est Lui le Dieu d'Israël qui donne au peuple force et puissance. Béni soit Dieu Alléluia". Dans l'enceinte de l'église, il était loisible de lire sur deux banderoles : "Dans ta bonté pour nous, Seigneur, tu veux habiter cette maison. Que ta grâce offre, fasse de nous un temple de l'Esprit Saint". « Dans la maison du Seigneur, celui qui demande recevra. Celui qui cherche trouvera. Pour celui qui frappe, la porte s'ouvrira ». Et voilà qui donne bien la profondeur de l'événement d'église de ce samedi 30 novembre 1996 à la paroisse Saint-François-Xavier de Porto-Novo. De cet événement, S. Exc. Mgr Vincent Mensah a dit qu'on retourne à Dieu ce qui est à Lui.

Au cœur des cérémonies, la célébration eucharistique a été placée sous la présidence de S. Exc. Mgr Vincent Mensah qu'entourait pour la circonstance, LL. EE. NN. SS. Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou. Monseigneur Honorat Léon Agboton, Evêque de Kandi, premier prétre de la paroisse Saint-François-Xavier. Georges Rol, Evêque émérite d'Angoulême, professeur au Grand séminaire Saint-Gall sis à Oujah, Antoine Ganyé, Evêque de Dassa-Zoumè et une vingtaine de prêtres.

Recevant des mains de M. Boniface Zossoungbo, vice-président du Conseil pastoral paroissial, la clé de l'église, Mgr Vincent Mensah a dit que « ce geste consacre que ce lieu est désormais pour le service de Dieu, exclusivement... Il est la propriété de ceux qui servent l'Eglise ». Ce qu'il a reconfirmé fortement peu après la bénédiction de l'église.



Pierre Zerringer, fondateur de la paroisse Saint-François-Xavier de Porto-Novo

de la rédemption, vive la Pâque du Seigneur pour s'ouvrir au Père par son Fils Jésus-Christ dans l'Esprit. En un mot ce lieu sanctifié par la présence de Dieu devient sa demeure et la porte du ciel ».

« Frères bien aimés, nous voici tout heureux et tous heureux de la consécration de notre église, a dit le Prélat à l'adresse de ses ouailles. A travers ce rite, notre communauté est vivement interpellée. Nous devons prendre conscience de notre existence comme famille de Dieu dans une communauté paroissiale liée elle-même à tout le Diocèse qui ne fait qu'un par la grâce du baptême et surtout qui sanctifie les coeurs des communautés et consacre en quelque sorte l'autel et le lieu de la célébration».

« Il est heureux, ajoutera le Prélat, que cette belle cérémonie se situe juste au début de l'année préparatoire du jubilé consacré au Christ. Puissions-nous, dans le culte dont Il est le prêtre et le grand médiateur, proclamer par notre voix qu'Il est le même hier, aujourd'hui et demain et le sera pour l'éternité. Ainsi toutes les familles de cette paroisse réalisant toujours mieux leur vocation d'Église domestique apporteront sans ménagement leurs contributions spécifiques pour que toute la paroisse soit une église-famille soucieuse d'unité en son sein et de l'unité de tout le Diocèse dans l'Église universelle. Cela explique la joie et la ferveur qui ont entouré les cérémonies de ce jour.

« Il est heureux et surtout l'église consacrée, selon le Prélat, devient signe du peuple de l'alliance de Dieu mis à part pour préparer les merveilles de celui qui l'a tiré des ténèbres de la servitude et fait entrer dans la lumière admirable de la rédemption. Ici, au sein de l'Église Vierge et Mère, on naîtra par le baptême à la vie de la grâce. On croira dans la foi pour l'accueil de la parole de Dieu. On apprendra à vivre dans la cohérence les exigences du baptême pour être vraiment "sel de la terre" et "lumière" du monde.

Qu'un seul souci anime les uns et les autres : rassembler un peuple à Dieu et à Père par son Fils ».

Voilà l'événement d'Église qui justifie la joie spontanée qu'on lisait ce 30 novembre 1996 sur tous les visages à la fin des cérémonies. Regards rayonnants, lumineux qui témoignent que témoignent de la lumière du Seigneur sur son peuple.

Félicien Sédjro

### LETRE À MES FRÈRES

*Nous nous achemions tout doucement vers Noël et le 1er jour de l'an 1997. En attendant nous sommes déjà entrés, depuis le 1er dimanche de l'Avent dans la nouvelle année liturgique 96-97, proposée par le Pape pour être la première année préparatoire à la célébration du Jubilé de l'an 2000.*

*Je vous souhaitez tous chers et chères personnellement d'entrer dans ce double événement, accompagné de la grâce de Dieu, Maître de l'Histoire, au-dessus de l'Histoire et entré par la Personne du Fils, dans notre Histoire. Il y a bientôt 2.000 ans pour être avec les hommes comme le levain capable de faire monter toute l'humanité dans la Famille Divine, Emmanuel et Sauveur du monde.*

*Avez-vous, je voudrais remercier le Seigneur de toutes ses prérences, actualisées chaque jour dans les merveilles d'amour, de miséricorde et de tendresse dont Il nous fait bénéficier depuis la fin de l'année 1996 jusqu'à celle de 1996.*

*Alléluia !*

*« Gloire, honneur et puissance à l'Agneau !*

*Gloire, honneur et puissance à Dieu, Père, Fils et Esprits.*

*Puisse-t-il nous laver et nous purifier de nos infidélités, de nos étourderies qui perturbent nos relations interpersonnelles dégénérant souvent en intimité, haine et guerre.*

*Je souhaite que tout ceci creuse en nous la soif et la réconciliation, la paix, que seuls procurent justice, pardon, amour et solidarité ; le désir de voir enfin arriver le Royaume. « Le loup habitera avec l'agneau, le léopard se couchera près de l'agneau, le veau et le lionceau seront nourris ensemble et ne se dérangeront pas. La vache et l'ours auront même pâturage, leurs petits auront même gîte... » (cf. Isaïe 11, 1-10) Qu'il vienne donc Celui qui instaure le Royaume ! Ouvrons Lui nos cœurs et nos vies, nos esprits et notre intelligence pour qu'il fasse de tout notre être, corps, âme et esprit, sa propre habitation, et nous rapproche les uns des autres, chaque jour un peu plus, pour qu'avec notre collaboration adveniente la Nouvelle Terre et les Nouveaux Cléoux : Joyeux Noël !*

*Qu'à travers l'Enfant de Bethléem, Dieu soit avec vous et aiguise en vous la conscience claire de cette présence pour que confiants et aimants, nous fassions de chaque jour de 1997 un grain du Rosaire d'Amour de Dieu et du prochain que nous Lui offrirons devant la crèche de Noël 1997.*

*Heureuse et Sainte Année !*

*Fraternellement en Christo.*

*+ Isidore de SOUZA  
Archevêque de Cotonou*

### SESSION DES FORMATRICES ET FORMATEURS TOGO / BÉNIN



Une vingtaine de religieux et religieuses responsables de noviciats ou maisons de formation du Bénin se sont rassemblés avec ceux du Togo pour leur session annuelle de formation. Cela se passait à Sokodé (Togo) du 11 au 17 février 1996. Les participants des deux pays étaient au nombre de 50.

Le thème choisi pour la circonstance était : « Quelle conversion pour vivre les vaux aujourd'hui en Afrique ? »

La session était animée par le Père Joseph Compaoré, jésuite burkinabé dont la compétence dans le domaine de la psychologie est bien connue. Comme à l'habitude, il a captivé son auditoire en présentant les dimensions psychologiques dans lesquelles s'embrassent les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Les carefours qui ont permis d'approfondir et d'assimiler l'enseignement donné ont été très enrichissants et appréciés par tous les participants.

Le rendez-vous pour l'année prochaine est fixé pour fin janvier 1997 au Bénin, à Cotonou. Le sujet à y traiter s'orientera vers un thème dont la formulation provisoire est la suivante : « Quelle rupture et réconciliation avec nos racines culturelles pour une vie religieuse authentique ? »

P. Antonio Pericciato, SMA,  
Centre Brésilien, Ahoméy-Calavi

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## BAPTISÉS DANS LE CHRIST, MARIÉS DANS LE CHRIST

### JÉSUS, L'HOMME LE PLUS DIVIN : L'AMOUR ACCOMPLI

#### 1- Un constat

On remarque un fait qui ne peut pas étonner. De nombreuses personnes demandent à devenir chrétiennes. Elles deviennent par le baptême \* prêtres, prophètes et rois. Elles font développer le germe de vie divine reçue par la participation aux sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation. Par la Confirmation, elles s'engagent à poursuivre dans le monde la même mission du Christ.

Mais arrivés à ce stade et après ce beau parcours, un grand nombre de baptisés rompent avec ce processus de sanctification, de dévination de leur existence. Lorsqu'il s'agit en particulier d'organiser leur vie sexuelle, ils ne tiennent plus compte de l'engagement qu'ils avaient pris vis-à-vis du Christ et de son Église.

Ils excluent tout simplement de leur vie la lumière de l'Évangile et ne tiennent plus compte de la volonté très claire du Christ

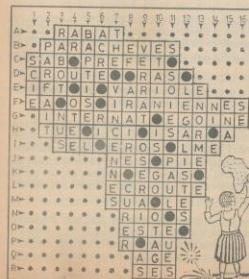
#### REPONSE AU JEU OCTOGONE DES ETATS de la page 5

CAMEROUN

#### REPONSE AU JEU DES SEPT ERREURS de la page 5

- 1<sup>er</sup>) — Queue de l'oiseau au ciel à l'extrême gauche.
- 2<sup>nd</sup>) — Foulard de la femme.
- 3<sup>rd</sup>) — Aile gauche de l'oiseau à l'extrême droite.
- 4<sup>th</sup>) — Extrémité du pilon.
- 5<sup>th</sup>) — Palmier près du pilon.
- 6<sup>th</sup>) — Bracelet de la femme.
- 7<sup>th</sup>) — Bec de la poule à l'extrême droite.

#### REPONSE AU JEU L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS de la page 5



dans le domaine de la sexualité et du mariage. On assiste de plus en plus au vagabondage sexuel, à l'union libre pour déboucher parfois sur la polygamie dans ses différentes formes. Les rares ménages monogamies et fidèles renvoient leur mariage chrétien au soin de leur vie dans l'espoir de le célébrer à la dernière minute pour s'assurer après leur mort, la Messe corps présent. Souvent même bien de chrétiens qui s'engagent dans le « mariage - sacrement » le sont non pas par conviction mais juste pour pouvoir participer à l'Eucharistie. Par conséquent, ils n'ont pas une vraie conscience de la valeur et des conséquences pratiques que cela exige.

#### 2 - Mais... Pourquoi ?

Plusieurs fois je me suis demandé : mais pourquoi ? Mais je n'ai pas trouvé de réponse. Je me suis adressé à plusieurs personnes pour qu'elles m'expliquent la cause de ce comportement; toujours pas de réponse précise. Mais on se contente de dire: « on le sera après »; « on verra »; « c'est à cause de l'argent »; « c'est notre culture »; « nous sommes en Afrique ». Quelqu'un a même moi essayé de prononcer le mot « liberté », « après on n'est plus libre ». Dans ma tête les questions se multiplient: « Mais qu'est-ce que la liberté ? » Et l'amour ?, la sexualité, le mariage ? Et surtout quelle idée a-t-on de la dignité de la personne humaine ? Comment pense-t-elle s'épanouir, se réaliser et être heureuse ?

C'est Dieu qui nous a voulu homme et femme. La sexualité est un don de son Amour.

Jésus a choisi l'amour entre un homme et une femme pour en faire le rappel, le mémorial et l'actualisation de son Amour; de son mariage avec l'humanité. Il a assumé l'amour des époux pour le sanctifier, assurer sa présence et le rendre vraiment humain.

L'Église, experte en humanité continue à exiger que les baptisés dans le Christ se marient aussi dans le Christ.

Malgré tout cela l'histoire continue. Et je me suis dit qu'il doit exister un motif qui échappe à ma compréhension, si des baptisés continuent à exclure, dans la gestion de leur propre sexualité, la volonté explicite de Jésus, l'unique Sauveur de l'homme, de tout l'homme y compris la sexualité.

#### 3 - Le Christ est-il une menace ?

Le Christ serait-il une menace pour l'amour humain ? Empêcherait-il l'épanouissement de cette dimension fondamentale de la personne humaine ? C'est l'inquiétude, la perplexité qui surgissent parfois dans mon esprit en voyant la manière dont il gère ce précieux don de Dieu.

Par le baptême nous avons lié notre vie, notre personne entière au Christ, nous avons choisi librement d'être des membres de son corps, d'appartenir à l'Église, nous avons proclamé le Christ Chef et Roi; comment pouvons-nous décider au moment précis où il nous appelle à choisir notre propre état de vie dans son Église, au moment où il nous confie la tâche, le ministère d'époux et de parents, comment est-il possible de ne pas tenir compte de sa personne, de sa

volonté, du dessein d'amour qu'il a sur nous ? Comment est-il possible de le mettre à l'écart et de refuser délibérément et consciemment le mode d'emploi qui lui-même, dans le souci de notre bonheur, avait prescrit pour le sens et le but de notre sexualité ?

Serait-il une menace, un empêchement à la réussite de notre amour, du foyer que lui-même nous appelle à fonder en nous assurant son aide, sa présence, son assistance divine ? Celui qui est allé jusqu'au bout dans le don de son amour pour nous rendre heureux, serait-il devenu un ennemi jaloux de notre bonheur ?

Non ce n'est pas possible. Le Christ ne peut pas constituer une menace pour notre amour; au contraire il nous donne les moyens nécessaires pour le vivre dans toute sa plénitude.

#### 4-Jésus l'accomplissement de l'amour

Ce n'est pas possible ! Et pourtant c'est une réalité ; triste et malheureuse réalité qu'on est obligé de constater de nos yeux.

Éliminer Jésus de l'amour humain, de l'amour conjugal, Lui l'unique qui peut l'alimenter et le faire grandir, est une erreur capitale. C'est couper les liens avec la source; c'est s'empêcher de se réapproprier. C'est condamner l'amour à l'épuisement et à la mort; comme une rivière qui coupe ses liens avec la source se condamne à la mort, à s'assécher.

Non le Christ n'est pas une menace, un ennemi, un gêneur, mais la source unique de tout vrai amour humain.

Il n'y a rien dans l'être humain pour lequel la rencontre avec le Christ puisse constituer une menace; sinon le mal, le péché.

#### LES RELIGIEUSES FRANCISCAINES DE BETEROU ET ZAGNANADO SONT DANS LA JOIE

était encore novice. Le 13 juin 1851, elle fit sa Profession selon la Règle de Saint François d'Assise. En 1853, elle obtint le titre de professeur, ce qui lui permit de diriger l'école de Ripoll. En peu de temps, nombre de jeunes filles se joignirent à sa vocation et la Congrégation s'étendit en Catalogne et ensuite en Castille.

Les huit dernières années de sa vie furent marquées par la maladie et la souffrance, ainsi que par le courage et la force de son esprit toujours en veille. En mai 1886, elle se rendit à Fuencarral (Madrid) où elle mourut le 3 juillet 1886.

L'œuvre de María Ana Mogas est présente aujourd'hui en Espagne, au Portugal, en Italie, au Vénézuela, en Argentine, au Mozambique et au Bénin (à Bétéró et Zagnanado).

Bien au contraire ! la rencontre avec le Christ est pour l'être humain la garantie de réussite, de liberté, de succès et d'épanouissement. Tout ce qui est beau et bon dans notre existence, devient encore, par la présence du Christ, plus beau et meilleur. Avec Lui tout l'humain reçoit plus de goûts, plus de sens, plus de saveur. Le Christ fait lever l'humain comme le levain fait lever la pâte.

C'est en Lui Jésus, l'unique homme parfait, c'est en Lui et en Lui seul que toute personne humaine trouve sa perfection, son épanouissement. Sans Lui, l'être humain demeurera toujours au dessous de ses possibilités, un être inachevé, incomplet.

Le Christ est venu pour achever, accomplir l'humanité dans toutes ses dimensions. Il n'est pas venu pour détruire l'amour mais pour l'amener à sa perfection. Lui seul sauve l'authentique amour humain, en le libérant de tout \* égoïsme, de toute déformation due à notre état de péché.

#### Notes

\* Prêtre, Prophète et Roi (Cf. Catéchisme de l'Église Catholique n° 783-786)

\* Égoïsme C'est la tendance que l'homme a de se replier sur soi-même, de reporter tout à son propre moi. C'est une conséquence du péché original. Le CEC nous dit que: «après la chute, le mariage aide à vaincre le repliement sur soi-même. L'égoïsme, la quête du propre plaisir, et à s'ouvrir à l'autre, à l'aide mutuelle, au don de soi» (Cf. CEC, n° 1609)

Jésus a donné à la relation homme femme et à la sexualité humaine son équilibre, sa beauté, sa transparence. Par le Sacrement, il a fait du mariage chrétien un chemin de sainteté: les époux sont aidés à découvrir dans leur amour l'amour de Dieu et à se dépasser dans l'amour comme don soi à l'autre.

(A suivre)

Dans l'homélie prononcée le 9 octobre, au moment de la bénédiction, le Pape a voulu signaler :

«... La Mère María Ana Mogas fut répondre (...) à cet Amour (de Dieu pour sa vigne) et porter des fruits abondants. Renonçant à une situation sociale aisée, elle forgea une spiritualité en puisant au Tabernacle et à la Croix (...). Fidèle à l'idéal franciscain, elle montra sa préférence pour les pauvres, la capacité de pardonner et d'oublier l'ingratitude et les injures, ainsi que sa vocation à l'éducation des enfants, et son dévouement aux malades et aux déshérités. Elle répondit à l'appel de son Seigneur (...) d'une façon si authentique que «sa santé n'empêchait pas qu'elle soit très gaie».

Telle est le charisme qu'elle transmit à ses filles et qu'elle explique dans sa dernière exhortation :

«Aimez-vous comme je vous ai aimées, et acceptez-vous comme je vous ai acceptées. CHARITÉ, CHARITÉ VÉRITABLE. AMOUR ET SACRIFICE»

L.V.V.

## DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

VAINCRE LA FAIM ET LA MALNUTRITION POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bientôt le 3<sup>e</sup> millénaire sur fond de la fin de la guerre froide ; paradoxalement, le monde est déchiré par diverses crises aux contours multiformes. Au nombre des grandes difficultés du siècle, figurent la faim et la malnutrition qui font que trop perirer. Certes depuis toujours, la faim est un fléau pour l'humanité et pour la petite histoire, le premier écrit relatant une famine date de l'an 3500 avant Jésus Christ en Egypte.

## DES CHIFFRES ÉCCLÉSIAUX

La guerre, la sécheresse, les inondations, les éruptions volcaniques, les séismes et les autres catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ont déclenché des famines. Mais la pauvreté est la raison principale pour laquelle des millions de personnes souffrent de la faim. Associer à d'autres facteurs, ces effets peuvent être dramatiques. A ce jour, par diverses causes, la famine a fait des millions de morts à travers le monde. Parfois, non pas parce que la nourriture manquait, mais parce que les prix des aliments les rendaient inabordables pour la population pauvre. Le nombre de catastrophes majeures a quadruplé entre les années 60 et les années 80. Mais leurs effets ont généralement été moins dévastateurs qu'aujourd'hui. Et pour cause. Des mesures aussi timide soient elles, avaient été prises pour éviter la pire. En admettant la théorie qui enseigne que le monde produirait suffisamment de nourriture pour tous des millions de personnes n'en bénéficiant guère. En effet, on estime que 800 millions d'habitants des pays en développement souffrent de sous-alimentation chronique. Quelques 200 millions d'enfants sont atteints de malnutrition protéino-énergétique. Chaque année, près de 11 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent des conséquences directes ou

indirectes de la faim et de la malnutrition. Des millions d'autres souffrent de maladies dues à des carences alimentaires en vitamines et en sels minéraux, oligo-éléments essentiels à Il n'existe pas tout de même de recettes miracles pour la sécurité alimentaire. Des processus technologiques, économiques, sociaux, politiques, juridiques et culturels entrent en jeu dans la réalisation de la sécurité alimentaire. La cause profonde de l'insécurité alimentaire est bien la pauvreté. La plupart des pays qui souffrent de ce mal ont une économie et une agriculture stagnantes et beaucoup sont en proie aux guerres et aux troubles politiques. En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle où le développement durable est plus que jamais à l'ordre du jour, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tient à renverser la vapeur. Et c'est dans ce cadre que c'est tenu du 13 au 17 novembre dernier à Rome le sommet mondial de l'alimentation. Ce sommet, le premier du genre, s'est réuni autour du thème : « Combattre la faim et la malnutrition ». La question est d'importance surtout lorsqu'on se rend compte de la défaillance des engagements pris à la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974 et celle de 1992 sur la nutrition. Ces engagements, rappelons-le, envisageaient de travailler ensemble pour faire en sorte que l'éradication de la faim devienne réalité pour garantir le bien-être nutritionnel substantiel de tous. Mais hélas. De nos jours, les réserves céréalières mondiales sont tombées en dessous du niveau jugé nécessaire pour sauvegarder la sécurité alimentaire globale. De juillet 1995 à mai 1996, le prix du blé a augmenté de plus de 30% et celui du maïs de plus de 50% par rapport à la période 1994-1995. Selon la FAO, les pays à faible revenu et à déficit vivrier ont payé 3,4 milliards de dollars soit

1 700 milliards de FCFA environ, de plus pour leurs importations céréalières que l'année précédente. C'est donc pour parer au plus pressé que Jacques Diouf a organisé le sommet de Rome qui a regroupé plusieurs chefs d'Etats et de Gouvernements, des organisations internationales ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales. Un événement de portée historique qui a traité pendant 5 jours des causes de la faim et de la malnutrition. L'objectif relativement atteint, était de donner un nouvel élan à la lutte pour la sécurité alimentaire en focalisant l'attention des décideurs et des gestionnaires des secteurs publics et privés, sur les politiques et les actions qui permettront de garantir la nourriture pour tous. La déclaration de Rome adoptée au sommet de l'alimentation de novembre dernier a affirmé qu'à chaque homme a droit une alimentation «saine et nutritive» et a fixé comme objectif de réduire de moitié d'ici l'an 2015, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation, estimé à 800 millions actuellement. Les principaux thèmes du sommet qui a réuni 6 660 personnes ont été :

— le droit de tout homme à la nourriture ;

— l'interdiction d'utiliser la nourriture comme une arme économique ou politique avec la dénonciation des embargos ;

— l'élimination de la dette des pays pauvres ;

— les dangers de la libéralisation du commerce international pour les pays à déficit vivrier et la compatibilité entre sécurité alimentaire et croissance démographique.

Le plan du sommet vise à secrétiser la production pour satisfaire les besoins d'une population mondiale croissante, à créer des emplois et à fournir une aide pour donner aux gens, accès à la nourriture qui est produite. Tout en étant axé sur la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale et en traitant les causes profondes de la faim et de la malnutrition dans le monde, le sommet a intégré à son plan d'action les dimensions régionales des problèmes et de leurs solutions. Ce grand forum international n'est pas une conférence d'annonce de cotribution et ne vise non plus à créer de nouveaux mécanismes financiers, de nouvelles institutions ou une nouvelle bureaucratie. Chaque nation participante envisagera de manière indépendante les modalités et la tenue de sa contribution à la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action adoptés par le sommet.

POUR VU QU'IL NE SOIT PAS UN  
SOMMET DE PLUS

Quelle est belle l'initiative à un moment où l'humanité s'apprête à rentrer dans le 3<sup>e</sup> millénaire avec d'énormes difficultés pointant à l'horizon. Des solutions, tout au moins des approches de solutions aux problèmes de la faim et de la malnutrition doivent être trouvées pour baliser la voie au développement durable dont rêve l'humanité. La question est si préoccupante qu'il semait suspicieux de continuer à poser des jérémiaades sur les afflés de la faim qui hante quotidiennement des millions de personnes. En amont, la volonté politique est indispensable. Et si l'on peut admettre qu'elle a commencé par se manifester cette volonté, il importe aujourd'hui que les théories classiques sur la misère cèdent le pas à des actes concrets pratiques et réalisables. Dans ce combat complémentaire, les pays en voie de développement notamment africains doivent user de tout leur génie pour innover en se basant bien sûr sur les ressources matérielles et humaines existantes. Alors les aides d'où qu'elles viennent produiraient des effets positifs durables sur le bien-être social. Un pas serait ainsi franchi sur la voie de l'éradication de la faim et de la malnutrition. Et le sommet de novembre 96 n'aurait été pas un sommet de trop.

Alain SESSOU

## PRÉPARATION DU GRAND JUBILÉ DE L'AN 2000...

(Suite de la page 3)  
réflexion méditée du mystère de Jésus-Christ, Sauveur des hommes.

La conversion ! C'est l'un des buts essentiels de ces trois années au Jubilé de l'An 2000 et sur lequel l'Archevêque a beaucoup insisté.

Nous convertir ! tout un programme, a-t-il indiqué, qui demande que nous y consacrons toute notre vie. Et Mgr de Souza d'illustrer ses propos : «puisque nous parlons de libération, nous devons nous délivrer, insister sur la nécessité qui doit être la notre de n'être plus jamais cause de l'esclavage des autres. Certes, il y a toutes sortes d'esclavage : mais pour ce qui est de l'An 2000, je voudrais que nous nous travayillons à la libération des Vidomégon.

Je vous demande de voir en eux vos propres fils et filles. Lisez sur leur visage l'amour qui ils sollicitent comme vos fils et filles les sollicitent de vous pères et mères. Rendons leur la dignité que Dieu nous a redonnée. Nous ne pouvons pas être chrétiens et continuer de traiter ces enfants, ces jeunes en esclaves. »

L'Archevêque de Cotonou a par ailleurs saisi l'occasion de son intervention pour inviter les fidèles à se convaincre de ce que Dieu a besoin de chacun de nous pour accomplir sa mission dans le monde.

«Tout comme il a eu besoin de Marie pour sauver son peuple, de Marie pour naître Sauveur et Rédempteur, des Apôtres pour que sa voix soit

entendue et que son salut soit porté au bout du monde. Dieu a eu besoin des Pères Bonheur et Fernandez ainsi que de tous ceux de génération en génération qui les ont suivis jusqu'aujourd'hui. Il a besoin de nous qui sommes descendus pour dire à nos jeunes, les jeunes et moins de vingt ans, du bien pour eux : nous le confions à Dieu notre Père à l'autel, et Il nous le conservera longtemps, très longtemps tel que nous l'aimons ». Il est vrai, bonheur et paix nous apprendront par la parole et par l'exemple, à être responsable à la manière catholique, c'est-à-dire responsable de tout homme : esclave, vendeur ou acheteur d'esclaves, et de tout l'homme.

Bonheur et paix nous apprendront par la parole et par l'exemple, à être responsable à la manière catholique, c'est-à-dire responsable de tout homme : esclave, vendeur ou acheteur d'esclaves, et de tout l'homme.

Guy Dosso-Yovo



Vue partielle des participants à la messe d'action de grâce

## JOYEUX NOËL

Bienvenu enfant Jésus, plein de Sainteté Offrande gracieuse pour le genre humain Nativité sainte nous faisant recouvrir notre liberté ; Nouvelle Ètoile rayonnante dans nos mains. Envoyé du Père pour nous régénérer.

Flux lumineux se reflétant sur nos visages, Enfant Jésus venu nous illuminer. Tout le ciel descendu pour nous défier, Emmanuel définitivement sympathisant de notre condition mortelle.

Dieu le Fils, reçois toute notre adoration, Elève nos voix de pécheurs vers l'Eternel.

Nous t'accueillons comme hôte de nos vies ; Obligé à cause de ton saint nom nos incongruités ; Et éloigne-nous autant que ce peut du mauvais Luciole d'Amour, irradie nos âmes.

Anicet Zohoun  
Séminaire prophététique

**ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT**

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE :

**LE BÉNIN À LA RECHERCHE D'UN MODÈLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ouvertes le lundi 09 décembre 1996, les assises de la Conférence économique nationale devraient prendre fin le samedi 14. Le but visé est de dégager ou du moins baliser les voies pour un développement durable en République du Bénin. Le Président de la République, le Général Mathieu Kérékou, à l'ouverture des assises au Palais des sports disait : « Si la démocratie, comme chacun le sait, est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, la bonne gouvernance, dans le contexte institutionnel d'un régime démocratique, exige que les dirigeants conçoivent et mettent en œuvre des méthodes de direction et de gestion qui garantissent la participation effective des Forces vives de la Nation au processus formel des décisions majeures ayant trait à la politique d'utilisation rationnelle et de répartition équitable des ressources disponibles, en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple. »

« Cette conviction profonde que je tire de mon expérience personnelle des hommes et des choses de ce pays, m'avait amené à proposer, il y a quelques années, l'idée d'une Conférence économique nationale qui serait le cadre de concertation devant permettre aux représentants de toutes les couches et catégories socio-professionnelles de débattre ensemble, de façon responsable et constructive, de toutes les questions économiques du pays, afin de réaliser un consensus national sur l'orientation du développement national ». Ce qui dès lors, selon le Président, appelle à répondre aux trois questions principales suivantes : « Qui sommes-nous ? Dans quel environnement voulons-nous évoluer ? Et à quel développement aspirons-nous ? »

Il s'agira alors d'une réponse collective du peuple à la Conférence économique nationale qui indique clairement une concertation pour les plans de développement du pays. Voilà l'exercice auquel sont conviés, près de 500 délégués au PLM du 09 au 14 décembre 1996.

Quatre thèmes ont été fondamentalement débattus en plénière. Ils s'articulent autour :

— du bilan critique de l'évolution de l'économie du Bénin depuis son accession à l'indépendance,

— de la lutte contre la pauvreté,

— de la problématique de l'emploi : travail, développement et emploi,

— de la cohérence entre le programme du gouvernement, le PAS et les objectifs de la Conférence économique nationale.

**UNE ÉCONOMIE EXSANGUE.**

Pour l'essentiel, le bilan économique du pays a permis de constater que l'économie béninoise a connu différentes évolutions qui, dans l'ensemble ne sont pas satisfaisantes sur les trois dernières décennies. La dépendance économique de notre pays est assez criarde. La faiblesse de l'épargne nationale et l'effort financier peu significa-



Vue partielle des délégués à la Conférence économique nationale

tif consenti par le secteur privé; obligent l'Etat béninois, depuis l'indépendance, à recourir à des capitaux étrangers pour assurer le financement de ses investissements.

De 1982 à 1995, le montant des déséquilibres du programme d'investissement public a élevé à 688,172 milliards de FCFA et représentent environ 9% du PIB de la période. Sur l'ensemble des ressources engagées au profit des investissements publics, 86,6% proviennent de l'extérieur. A l'instar de la faiblesse des ressources intérieures en faveur des investissements, excepté les années 1982 et 1983, la contribution des banques nationales pour appuyer les dépenses d'investissements publics est revenue quasiment nulle avec un apport global de l'ordre de 0,6% sur la période de 1982-1995.

Le Bénin depuis 1960 est incontestablement pris à des crises multiformes et multi-dimensionnelles. Les crises récentes sont caractérisées par des déséquilibres structurels et conjoncturels aussi bien sur le plan macro économique que sur le plan sectoriel.

Il convient alors de repenser le modèle de développement du Bénin sur le plan agricole, sur le plan industriel et sur le plan des services pour amorcer le développement durable qui passe par la garantie d'une croissance économique également durable.

**QUE FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES ?**

Un diagnostic de l'économie béninoise est sans aucun doute un facteur explicatif de la pauvreté absolue dans laquelle végètent nos populations. Selon d'ailleurs une enquête du ministère du développement rural, 17% de la population au niveau national n'arrive pas à subvenir à leurs besoins (soit l'équivalent de 56 500 F par adulte et par an). Et cette couche se trouve dans les zones rurales. 31% des ménages urbains sont pauvres sur la base du mini-

mum nécessaire de 135 000 F par adulte et par an en deçà duquel vivent ces ménages. L'éradication de ce mal passe entre autres par l'intégration économique régionale qui présente de nombreux atouts et permet de dynamiser le développement de l'industrie à travers le secteur privé. Face donc à la problématique de l'emploi, du travail et du développement de l'emploi, il est opportun de mettre en vogue une culture du travail bien fait, chez chaque Béninois et chaque Béninoise. Il est alors apparu à cet effet qu'il faut développer auprès de la population, une autre mentalité à propos du travail manuel. Il se dégage donc qu'il faut encourager l'esprit d'entreprise et de création à long terme. Bien que l'argent est nécessaire pour les différentes actions, le plus important et le plus déterminant est notre capacité d'imaginer les solutions appropriées et de mettre en place des organisations bien structurées et efficaces. Ce faisant nous aurions surmonté déjà la moitié des difficultés et obstacles.

Et c'est là que la population doit apprendre à mobiliser ses ressources par des efforts internes d'auto-organisation susceptibles d'avoir un effet d'entrainement auprès de nos partenaires. Le Bénin doit compter les années à venir sur la multiplication et la diversification des petites et moyennes entreprises, fermentes de productivité et d'innovations qui devraient avoir pour moteur, une chaîne d'initiatives agro-industrielles, la diversification et le renforcement d'offre de services compétitifs, enfin l'auto-organisation soutenue par l'effort individuel.

Le développement véritable du Bénin passe inévitablement par la création des conditions d'accès à cet idéal fondamental grâce à la participation de tous les acteurs de la vie économique suivant une programmation économique-financière durable et adéquate. Le seuil d'irréversibilité du processus de développement suppose une planification minimale à moyen et long terme, et qui est et demeure un problème de choix.

Alors, comment réussir à accélérer la croissance économique, la gérer et la garder soutenable sans un ajustement structurel continu pensé et organisé avec le concours de la Banque mondiale et du FMI lorsque les ressources internes programmables à moyen terme, même à court terme restent sujettes au phénomène de la mondialisation quasi généralisé. Dès lors, le développement voulut par les Béninois mérite d'être défini en interrogant l'histoire, la sociologie, l'économie du territoire, etc.

Ce jeudi 12 décembre 1996 où nous mettons sous presse la présente livraison il est possible d'affirmer que le Programme d'Ajustement Structurel mis en œuvre depuis 1989, revigoré le 28 avril dernier par un nouvel accord au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcé du FMI jusqu'en 1999 permet de jeter les bases d'un vigoureux plan de développement quinquennal participatif général. Un plan attendu et à l'élaboration duquel contribueront les conclusions de la Conférence économique nationale. Dans le contexte de la composition avec les institutions de Bretton Woods, il apparaît que l'Etat, les entreprises, les exploitants agricoles, principaux producteurs de biens et services, les partenaires au développement, les ménages... chacun à sa place devrait jouer convenablement son rôle pour une véritable aspiration au développement.

**PENSER AU LONG TERME.**

Aujourd'hui, semble-t-il, du moins à en croire les différentes communications de la Conférence économique nationale, les grands agrégats macro économiques sont au redressement. Il urge alors d'attaquer aux préoccupations de long terme dont dépend l'avenir de notre pays. Le souci qui doit guider désormais, c'est de fier stratégie de développement et besoins de régulation macro économique de manière à intégrer la dimension sociale.

Pour mieux réaliser une telle ambition, l'approche nouvelle de planification et de gestion de l'économie nationale selon un communicateur de la Conférence économique nationale, se situe dans une perspective à long terme, c'est-à-dire dans un éclairage plus lointain que seules peuvent offrir les études de perspective à long terme. Cette approche, à la lumière des quatre premiers thèmes débats à la Conférence économique nationale, se situe au triple plan, des études prospectives, des plans stratégiques et des programmes pluriannuels d'actions d'investissements.

En attendant de revenir amplement sur les conclusions des travaux de la Conférence économique nationale dans notre prochaine parution le plus important à souligner est que la Conférence économique nationale ouvrant des perspectives scientifiques et réalisistes pour la prospérité du Bénin, deviende le «livret de chevet» des programmes de développement du Bénin qui inspireraient les politiques de développement ultérieures de notre pays. Et ce serait tant mieux pour les générations montantes qui regardent l'avenir avec anxiété et scepticisme. Le Bénin en sortira une fois encore grandi et servirait peut-être de laboratoire de développement pour l'Afrique et pourquoi pas le monde entier.

La rédaction